2007-05461/

FRSQ - Actualités

BULLETIN D'INFORMATION 26 JANVIER 2001

POLITIQUE QUÉBÉCOISE DE LA SCIENCE ET DE L'INNOVATION

FAITS SAILLANTS

Le ministre de la Recherche, de la Science et de la Technologie, monsieur Jean Rochon, a dévoilé, le 25 janvier 2001, la Politique québécoise de la science et de l'innovation Cette politique, qui repose sur trois principaux éléments, l'acquisition et le partage du savoir, la recherche et l'innovation, confirme la volonté du gouvernement de mettre en place les éléments favorables au développement d'une société du savoir.

Voici les principales mesures énoncées dans la politique qui toucheront la communauté des chercheurs :

-augmentation du nombre de bourses d'études supérieures attribuées au mérite.

-bonification du *Programme stratégique de professeurs-chercheurs :* en haussant le nombre de postes de professeurs-chercheurs offerts par ce programme et en intégrant progressivement dans la base de financement des universités la subvention salariale des recrues du programme.

-augmentation des crédits du programme *Établissement de nouveaux chercheurs* pour soutenir la croissance attendue du nombre de chercheurs et chercheuses.

-dégagement de tâches d'enseignement de professeurs-chercheurs universitaires. Une enveloppe budgétaire sera allouée au financement de dégagements de tâches d'enseignement de cohortes additionnelles de professeurs-chercheurs. Les professeurs-chercheurs, qui pourront ainsi se consacrer de façon plus intensive à la recherche, devront toutefois maintenir des liens avec la formation en assumant l'enseignement aux étudiants des 2e et 3e cycles universitaires ainsi que leur encadrement.

-amélioration des perspectives de carrière des chercheurs-boursiers en santé : le programme *Chercheurs-boursiers* du FRSQ sera bonifié pour accroître le nombre de postes de chercheurs-boursiers dans les centres hospitaliers universitaires, les centres affiliés universitaires et les instituts universitaires de recherche en santé, et leur assurer une meilleure rémunération.

-dégagement de tâches cliniques des chercheurs cliniciens : le gouvernement allouera au FRSQ des crédits additionnels pour le financement de périodes de dégagement de médecins spécialistes afin de permettre à ceux-ci de se consacrer plus intensivement à la recherche clinique.

-soutien des activités internationales de recherche : le Programme de soutien aux initiatives internationales de recherche et d'innovation favorisera l'accès aux grands équipements de recherche à l'étranger, la participation de chercheurs québécois à des activités d'organismes scientifiques internationaux et leur collaboration à des programmes internationaux de recherche.

-financement accru des frais indirects de la recherche : le **gouvernement augmentera les crédits consacrés aux frais indirects de la recherche**, pour atteindre un **taux de financement de 40%** des subventions d'organismes accrédités reçues par les universités et les centres hospitaliers universitaires, les centres affiliés universitaires et les instituts universitaires de recherche en santé.

-financement d'infrastructures majeures et d'espaces de recherche : des crédits seront alloués au MRST afin de soutenir 1) l'acquisition d'infrastructures de recherche, notamment en assurant un effet levier pour les projets de chercheurs ou d'équipes de recherche présentés dans le cadre d'initiatives d'organismes externes au gouvernement du Québec, 2) la création d'espaces de recherche pour des projets majeurs, 3) le développement de centres voués à la recherche plurisectorielle.

-harmoniser les politiques de propriété intellectuelle des universités et des établissements qui leur sont affiliés. **Responsabilité des fonds subventionnaires** : les trois organismes subventionnaires québécois, à titre de dispensateurs de fonds publics, doivent dans leurs échanges avec les universités, les établissements qui leur sont affiliés et, le cas échéant, les autres fiduciaires de leurs subventions de recherche, rappeler à ces organisations la responsabilité qui incombe à chacune de veiller au respect des orientations retenues dans la Politique en matière de propriété intellectuelle. **Responsabilité des universités** : On s'attend des universités et des établissements qui leur sont affiliés, de même que des autres fiduciaires de subventions de recherche, qu'ils traduisent dans les meilleurs délais ces orientations dans leurs politiques internes relatives à la propriété intellectuelle découlant des travaux de leurs chercheurs. **Suivi de la mise en œuvre** : le MRST, de concert avec les fonds subventionnaires, assurera le suivi de la mise en œuvre des orientations en matière de propriété intellectuelle. Le ministère appuiera les institutions pour réaliser les adaptations requises dans leurs politiques et leurs pratiques et prendra les dispositions nécessaires pour assurer la conformité aux orientations de la Politique, le cas échéant par voie législative ou réglementaire.

-élaboration d'un cadre uniformisé de gestion de la propriété intellectuelle découlant de la R-D gouvernementale *intra-muros* et *extra-muros* ainsi que de celle menée en partenariat.

RÉORGANISATION DES ORGANISMES DE FINANCEMENT DE LA RECHERCHE

En ce qui concerne l'organisation et le financement de la recherche, des changements toucheront les trois organismes québécois de subvention à la recherche, le FRSQ, le Fonds FCAR et le CQRS, qui verront leurs champs de responsabilités redistribués :

-la **nouvelle mission du FRSQ** sera de **développer l'ensemble de la recherche en santé** – y compris la recherche fondamentale, clinique et épidémiologique, la recherche en santé publique et la recherche sur les services de santé – et d'en maximiser les retombées sur la santé des individus et de la population ainsi que sur le développement économique du Québec. Le mandat confié au FRSQ devra notamment permettre de **promouvoir, de coordonner et de financer la recherche du secteur public en santé au Québec**; de soutenir les chercheurs dans leur carrière, les étudiants dans leur formation et les institutions dans la réalisation de leur mission de recherche en santé; de servir de **guichet principal de développement et de financement québécois de la recherche publique en santé**.

-le **Fonds FCAR** assumera la responsabilité de la recherche et de la formation de chercheurs de la recherche dans les domaines reliés principalement aux **sciences naturelles et au génie**. Ce fonds gérera, en outre, pour le compte des trois organismes de subvention du Québec et en leur nom, le programme conjoint de bourses d'excellence pour les étudiants des 2e et 3e cycles.

-le **CQRS devient un fonds subventionnaire** au même titre que le FRSQ et le FCAR avec pour mission de développer la recherche et la formation de chercheurs dans les domaines alimentés principalement par les **sciences sociales et humaines de même que par les arts et les lettres**, incluant celle auparavant assumée par le Fonds FCAR dans ces domaines.

Cette réorganisation des rôles des trois organismes sera planifiée avec soin, en concertation et en synergie par le biais d'une nouvelle entité : **la Conférence des présidents des fonds de recherche du Québec** dont la mission est de contribuer au renforcement du système québécois de recherche et d'innovation par l'accroissement de la synergie des trois fonds québécois de subvention à la recherche. Cette conférence est déjà en place et prépare la transition de la mission des trois fonds; le docteur Michel Bureau en assume la présidence cette année (voir le calendrier de transistion).

Le mandat confié à cette conférence devra notamment permettre de réaliser les actions suivantes :

-harmoniser la programmation stratégique des fonds;

-assurer la cohérence et la complémentarité de leurs actions;

-viser des effets structurants et multiplicateurs par rapport aux initiatives fédérales et internationales ;

-intégrer, dans la mesure du possible, la gestion des programmes des fonds ;

-simplifier les procédures de financement de la recherche ;

-conseiller le ministre quant au développement des programmes de soutien à la recherche.

La politique prévoit une **augmentation récurrente de la base de financement des fonds**, afin qu'ils puissent disposer des ressources nécessaires pour réaliser leur mandat et augmenter leur effet de levier.

Le bulletin FRSQ-Actualités est publié régulièrement par le Fonds de la recherche en santé du Québec (FRSQ) à l'intention des représentants de la communauté scientifique et des partenaires.
Toute correspondance peut être adressée à FRSQ-Actualités, Fonds de la recherche en santé du Québec, 550, rue Sherbrooke Ouest, bureau 1950, Montréal (Québec) H3A 1B9
Téléphone: (514) 873-2114 Télécopieur: (514) 873-8768
Courrier électronique: Communications@frsq.gouv.qc.ca
http://www.frsq.gouv.qc.ca